



PROTOCOLE DE RECOLTE D'AILES DES CANARDS

Objectif : Etude de la biologie en hivernage et de la dynamique des populations de canards migrateurs d'après les analyses d'ailes et de masses corporelles.

Espèces concernées : tous les canards chassables en France. Pour le Canard colvert, ne pas prélever les individus présentant des aberrations de plumage et se limiter aux individus ayant un plumage le plus proche possible de la souche sauvage.

Zone d'étude : la France métropolitaine.

Période d'étude: toute la saison de chasse 2014-2015 des différentes espèces concernées.

Mode opératoire :

- Déterminer l'espèce et, si possible, le sexe.
- Peser l'oiseau au gramme près.
- Couper l'aile droite au niveau de l'épaule en prenant les plumes scapulaires (Annexe I). Il est absolument nécessaire que nous soyons sûrs qu'un oiseau soit représenté par une seule et unique aile. Au cas où l'aile droite serait trop abîmée, il est possible de prélever l'aile gauche mais dans ce cas-là, les deux ailes devront être mises dans l'enveloppe de prélèvement. Toutes les données accompagnant une aile gauche seule (sans l'aile droite) ne seront pas prises en compte.
- Consigner les résultats sur l'enveloppe de prélèvement distribuée par l'ANCGE (Annexe II) qui comporte deux catégories de renseignements :
 - **Les renseignements obligatoires** : département, date et heure de prélèvement de l'oiseau ainsi l'espèce et le poids. Si la personne ayant réalisé le prélèvement le peut, elle indiquera aussi le sexe et l'âge de l'oiseau sachant que ces deux paramètres seront vérifiés ou notifiés (en cas d'absence) par le lecteur d'aile de l'ANCGE. Si le département et la date de prélèvement ne sont pas notifiés, l'aile ne sera pas prise en compte.
 - **Les renseignements facultatifs** : principalement le mode de chasse et la commune de prélèvement, ils constituent néanmoins des données intéressantes sur la distribution des oiseaux et leurs chasses. Pour la chasse à la passée, précisez si celle-ci s'effectue avec appelants ou sans appelants. Les coordonnées du chasseur nous permettront d'envoyer à cette personne, si elle le désire, les résultats d'analyses d'ailes. Au cas où l'oiseau serait bagué, pensez à noter le numéro de la bague sur l'enveloppe de prélèvement. - Mettre l'aile, sans la faire sécher, dans l'enveloppe de prélèvement.
- Placer l'enveloppe au congélateur en attendant l'envoi des prélèvements.

Contacts et envoi des prélèvements

- Vous pouvez laisser vos ailes au Bist'roz à Roz sur Couesnon ou au siège de la FDC 35 – des enveloppes sont à votre disposition et un congélateur sur place est prévu à cet effet ainsi que des balances -

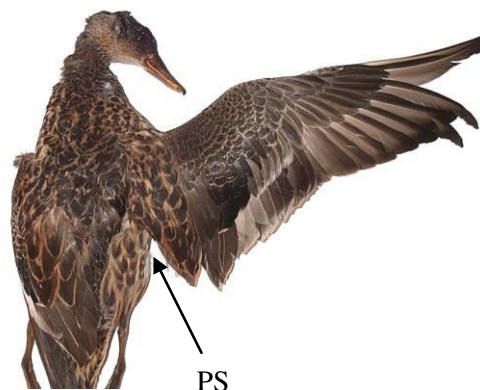
- Contact responsable collecte et Lecture – Maxence PORTEU de la MORANDIERE – 06-64-33-44-33 ou commissionscientifique@acgeiv.fr

ANNEXE I

Modalité opératoire de la réalisation du prélèvement d'aile



1- Poser l'oiseau sur un plan de travail droit



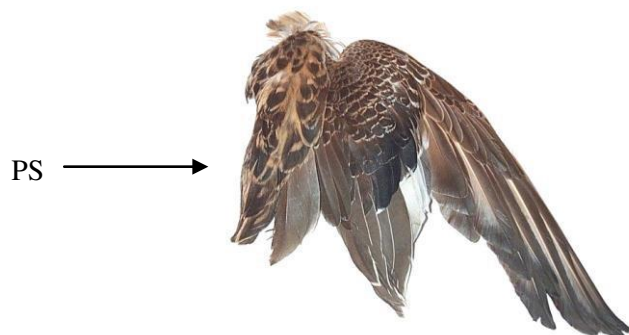
2- Mettre en extension l'aile droite de manière à bien individualiser les plumes scapulaires (PS)



3- Prendre dans la main l'aile droite accompagnée des plumes scapulaires



4- Couper l'aile au niveau de l'articulation de l'épaule



5- Aile complète avec les plumes scapulaires (PS)
d'une femelle immature de Canard chipeau

ANNEXE II

Enveloppe de prélèvement



1. Peser l'oiseau au gramme près.
2. Couper l'aile droite au niveau de l'épaule en prenant les plumes scapulaires.
3. Consigner les résultats sur l'enveloppe de prélèvement (ou cocher la case correspondante)
4. Mettre l'aile, sans la faire sécher, dans l'enveloppe de prélèvement.

Département				Facultatif	
				Mode de chasse	
				<input type="checkbox"/> Hutte	<input type="checkbox"/> Hutteau/Trou
D ate				H eur	
				Lieu et commune de prélèvement	
				Nom	
E s èce				P oids	
				Téléphone	
S xe				Â ge	

CONSERVER AU CONGELATEUR

Dans le cadre de la loi informatique et liberté, nous vous informons que la récolte d'ailes a pour objectif d'améliorer les connaissances sur la biologie et la dynamique des oiseaux d'eau. L'ANCGE est responsable de la récolte d'ailes et l'ISNEA du traitement des données. Les résultats seront communiqués à chaque participant et la synthèse globale sera publiée sur les sites des partenaires ANCGE/FNC/ISNEA, ainsi que dans leurs réseaux intéressés par cette démarche.

Chaque collecteur dispose d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification à ses données personnelles. En ce cas, il doit informer ANCGE et ISNEA par écrit de sa décision et ce, dès la remise de sa collecte. A défaut, les données seront intégrées à l'étude globale.